

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À SÉ-AQLPA  
RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2013, À LA FIXATION DU TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR  
DE L'ACTIONNAIRE POUR L'ANNÉE TÉMOIN 2015, À L'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2015 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE  
GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

---

**PHASE 3 – PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET MODIFICATION DES TARIFS  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

1. **Référence :** [Pièce C-SÉ-AQLPA-0012](#), p. 3 et 4.

**Préambule :**

SÉ-AQLPA recommande à la Régie que les contributions de Gazifère soient revues à la baisse pour deux programmes présentant des TCTR fortement négatifs et des TP élevés, accompagnés de taux de distorsions élevés, soit le programme *Fenêtres Energy Star* dans le marché résidentiel et le programme *Chauffe-eau à condensation* dans le marché CI. L'intervenant recommande de tenir compte de la relation entre les résultats du test du participant et ceux du TCTR pour calibrer son aide financière : « Une façon de faire pourrait consister à limiter le pourcentage d'aide financière à la moitié de (1 – le taux de distorsion), ce qui donnerait par exemple un pourcentage d'aide financière de 30 % en présence d'un taux de distorsion de 40 %. »

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez clarifier et justifier la calibration de l'aide financière proposée.
- 1.2 Veuillez préciser quels changements concrets SÉ-AQLPA proposent d'apporter aux montants des contributions de Gazifère à ces deux programmes et comment ces changements devraient se matérialiser dans les modalités ou l'offre de ces deux programmes.